recevait pas de réponse, il décida d'enfoncer la porte d'entrée.

Après s'être introduit dans la demeure qu'il visita méticuleusement en commençant par le rez-de-chaussée, le policier monta dans la chambre à coucher. Un triste tableau s'offrit alors à sa vue. En effet, M. Thieffry était assis sur une chaise sur laquelle il semblait reposer. Pourtant sa chemise était rougie par le sang et après un rapide coup d'œil jeté dans la pièce, le garde Delplace constata que le désespéré s'était tailladé la gorge avec un rasoir tandis qu'il était étendu sur son lit. S'étant fait une affreuse plaie béante au cou, il eut encore la force de se lever et de s'asseoir sur la chaise où la mort fit son œuvre.

Après constatations effectuées par la gendarmerie de Roubaix, il a été nettement établi que l'on se trouve en présence d'un suicide. Le cadavre a été transporté au dépôt mortuaire.

Contributions directes. — Le percepteur paiera les allocations aux familles nombreuses jeudi 10 janvier, de 14 à 15 h., au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Paiement des chômeurs. — Aujourd'hui mardi, paiement des allocations de chômage: chômage complet, à 8 h. 30 dans l'ordre habituel ; chômage partiel : l'après-midi à 14 h. 30. Les chômeurs partiels sont en outre avertis que la pointage aura lieu à 14 h. 15.

Etat civil. — Naissance : Charles Derasse, rue de Mulhouse 20.

Décès : Adelina Chatelet, Vve Samson, 72 ans, ménagère, rue Mirabeau, 99.

WASQUEHAL

Un cheval emballé provoque un accident grave au « Petit Wasquehal »

Hier, à 7 h. 15, M. Masqueller, marchand de lait à Piers-Bourg, rue de Lannoy, accompagné de son jeune frère âgé de 13 ans, effectuait sa tournée journalière dans le quartier du Haut-Vinage, lorsque tout à coup le cheval attelé dans une voiture laitière, fut pris de frayeur et s'emballa dans la direction de la route conduisant au fort désaffecté de Wasquehal. Peu après, l'accident inévitable se produisit et la voiture du laitier se renversa violemment avec son cheval dans un ruisseau en bordure de la route.

Tandis que le jeune Masqueller qui avait été projeté hors de la voiture se tirait indemne de l'accident, M. Masqueller avait été coincé entre le fond de sa charrette et ses bidons de lait. Tandis que le cheval parvenait à briser ses harnais et à s'enfuir dans la direction de Marcq-en-Barœul où il fut retrouvé peu après, M. Masqueller, qui paraissait sérieusement touché, fut transporté au café Decaevel, à proximité du lieu de l'accident.

M. le docteur Butin père, appelé d'urgence, vint donner ses soins au blessé qui avait notamment la cuisse droite déhanchée et ordonna son transfert immédiat à la clinique Ambroise Paré à Lille, où M. Masqueller fut conduit par l'ambulance municipale.

Brûlé au pied. — Un teinturier de l'usine Roucicte, rue de Marcq, M. Robert Dessaine, 42 ans, demeurant à Croix, 11, rue Negrier, a été atteint au pied gauche par du liquide bouillant au cours de son travail et porte des brûlures du 2e degré du dos du pied gauche : incapacité de travail de 12 jours.

A la Schola enfantine. — Les répétitions reprendront jeudi 10 janvier, à 18 h. 30, au local, 22, rue Jean-Bart.

Combats de coqs. — Samedi 12 janvier aura lieu au parc Detailleur, 203, rue des Villas, la partie sensationnelle entre l'écurie Galleis et Stoffel, de Croix contre les Peperes de Warcoins et le pont des Arts réunis. Il s'agit d'un 3 de 5 pour 1.000 fr. Mise au parc à 19 heures.

FLERS

Allocations aux chômeurs complets. — Le paiement des allocations aux chômeurs complets admis pour la période du 11 décembre au 6 janvier, aura lieu aujourd'hui mardi, pour la section du Breucq, au bureau, rue J.-Bta Bonte, ancien magasin Dupire, dans l'ordre numérique suivant : de 1 à 100, à 13 h. — de 201 à 300, à 13 h. 30 — de 301 à 400, à 14 h. 15 — de 401 à la fin, à 14 h., pour la section du Bourg à la Mairie, à 14 h.

Secours supplémentaires. — Une distribution de secours supplémentaires aux chômeurs complets aura lieu aujourd'hui mardi, à 17 h. pour la section du Breucq au bureau de chômage rue J.-Bte Bonte et pour la section du Bourg à l'école de filles rue Jules Guesde, à 15 h. Se munir de sacs.

FLERS-BREUCQ

Société d'Horticulture et des Jardins Ouvriers. — Jusqu'au 14 janvier, les commandes d'engrais et de chaux seront inscrites au siège, café Planche-Epinoy, où se continue la distribution des graines et des carte de sociétaires pour 1935.

« Les abonnements » sont toujours inscrites et les nouveaux sociétaires bénéficieront de tous les avantages cette saison.

HEM

A. C. Républicains. — Les membres de la section des Combattants Républicains ont dans leur dernière réunion générale, voté l'ordre du jour suivant :

« Déclarent que le Gouvernement des Soviets a accompli un acte sublime pour la maintien de la paix du monde en entrant à la Société des Nations et en mettant ainsi sa formidable armée au service de l'humanité ;

» Que notre Ministre des Affaires étrangères a mérité la reconnaissance de tous les Français et en particulier des Anciens Combattants en résolvant le problème du maintien du l'ordre pour le plébiscite de la Sarre sans la participation directe des troupes françaises ;

» Que s'il est reconnu que l'Allemagne réarme et qu'elle a dépassé les limites autorisées par les traités de paix sa façon d'agir soit dénoncée publiquement au cours d'une séance extraordinaire de la Société des Nations et que cette dernière prenne des mesures en conséquence pour l'empêcher de continuer ;

» Demandent que la question de nationalisation de la fabrication des armes soit résolue dans le plus bref délai et décident de lutter contre tous les gouvernements qui tolèreront la vente des armes de guerre françaises aux pays étrangers ;

» Désapprouvent la conduite du président Fonteny qui essaya de torpiller le dernier Congrès National par une manœuvre d'obstruction et en laissant éliminer du Comité central le camarade Pothien de Paris, un de nos plus dévoués administrateurs de la Fédération Nationale.

» Approuvent les motions du Congrès départementaux du Nord et du Congrès National et font confiance à leurs dirigeants pour lutter à outrance :

» 1. Contre les décrets-lois ; 2. Pour la dissolution des ligues fascistes ; 3. Pour la concentration de tous les groupements victimes de la guerre de gauche contre les factieux, et réclamer l'organisation économique du pays en éliminant tous les profiteurs et en favorisant tous les producteurs, se séparent au cri de Vive la République, A bas la Guerre. »

Le comité informe les membres que la ducasse à pierrots annuelle est fixée au dimanche 20 janvier, à 20 h., au siège. On s'inscrit au local contre la somme de 5 fr. jusqu'au samedi 19 janvier.

LYS-LEZ-LANNOY

LA CAMBRIOLE OPERE

L'audace des voleurs ne connait plus de limite et ils viennent de le prouver une fois de plus, au cours de la soirée de dimanche. Au numéro 50 de la rue Anatol-France, habitent les époux Albert Jouveneaux. Or, dimancha soir, M. Jouveneaux se trouvait chez un ami demeurant rue Jules-Guesde. Son épouse, qui avait une course à faire dans le quartier, quitta son habitation vers 18 h.

Elle s'absente quelques minutes, puis revint vers sa demeure. Mais, à son retour, elle ne fut pas peu stupéfaite en constatant que la porte d'entrée était grande ouverte et qu'il y savait de la lumière à l'intérieur de la maison. Sans plus tarder, elle avertit son mari et tout deux revinrent rue Anatole-France.

Sans hésiter, M. Jouveneaux s'introduisit dans le logis, mais ne découvrit personne. Ayant probablement été dérangés par le retour imprévu de la locataire, les voleurs jugèrent plus sages de prendre la poudre d'escampette plutôt que d'être surpris au cours de leur visite intempestive. Après une rapide inspection, il fut constaté que rien n'avait été enlevé.

— Mais là ne se borne pas les opérations délictueuses des malendrins. Le numéro 52 de la dite rue est occupé par M. Jean Meurisse, employé. Dimanche après-midi, il quitta son domicile en compagnie de sa femme et de son enfant, afin de rendre visite à des membres de la famille. Ils ne revinrent rue Anatole-France que vers 22 h., et c'est alors que M. Meurisse constata que, durant son absence quelqu'un s'était glissé dans sa demeure et que toutes les pièces avaient été fouillées et que le contenu des meubles avait été bouleversé.

Les voleurs avaient d'abord brisé un carreau à la fenêtre de la cuisine. Ils firent ensuite fonctionner l'espagnolette et il purent ainsi se glisser dans la maison. La victime a constaté qu'une somme de 50 francs, qui était placée dans un sac à main, lequel était déposé dans un tiroir du buffet ; une autre somme de 50 francs se trouvant dans la cuisine, ainsi que la clé de la porte d'entrée avaient été volées. Aucune trace suspecte n'a été relevée par la gendarmerie de Roubaix qui enquête avec ces deux affaires et qui recherche activement les hardis monte en l'air.

LES GALERIES BARBES
de Paris SUCCURSALE à LILLE
114 r. Nationale
9333

LEERS

Accident du travail. — Même [illegible] Marcel cultivateur, demeurant à Pecqueur, 74, [illegible] dans son habitation [illegible] à [illegible] lorsqu'elle glissa et [illegible] mement qu'elle se fit une fracture de la rotule du genou gauche.

M. le docteur Niot qui se trouvait sur les lieux lui prodigua les soins nécessaires et conseilla l'urgence d'une intervention chirurgicale.

Avis aux sourds sociaux. — Les sourds sociaux ayant été en chômage au cours du quatrième trimestre 1934 sont invités à se présenter d'urgence à la Mairie et au plus tard le 15 janvier, en vue de faire établir l'attestation 26.

Consultation des nourrissons. — Jeudi 10 janvier, de 15 h. 30 à 18 h. 30 à l'école des filles

Fanfare Saint-Vaast. — Aujourd'hui mardi à 20 h. au siège, rue du Cimetière, répétition générale de la Fanfare Saint-Vaast.

Pointage des chômeurs. — Aujourd'hui à 15 heures, pointage des chômeurs, salle des fêtes, place de l'Eglise.

Timbre antituberculeux. — Le Racing-Club de Leers a remis à la Mairie une somme de 131 francs, produit d'un match joué au profit de la propagande contre la tuberculose.

Pointage des chômeurs. — Aujourd'hui mardi, à 15 h., salle des fêtes.

Statistique de l'Etat Civil. — Au cours de l'année 1934, il a été enregistré : 62 naissances, 5 actes de reconnaissance, 34 décès, dont 4 enfants de moins d'un an, 5 transcriptions de décès et 31 mariages ont été célébrés.

Etat civil. — Publication : Henri Moulard, chauffeur mécanicien à Herseaux et Yvonne Dehaut, confectionneuse.

TOURCOING

BUREAUX : Rue Fidèle-Lahaussy, 4, à TOURCOING. — Téléphone 2-25.
DEPOT DE VENTE : 14, Rue Fidèle-Lahaussy

L'Ouverture du Restaurant Populaire des Chômeurs a eu lieu hier à Tourcoing

L'immeuble qui abrite les services des soupes populaires

Peu de villes auront, comme Tourcoing, des institutions charitables aussi importantes. Outres les sommes versées, la Ville a groupé, dans l'immeuble des Syndicats de contremaîtres du Textile rue des Poutrains, l'ensemble des services du Chômage, y compris le vestiaire des chômeurs et le restaurant, inaugure hier.

Nous évitons à dessein le mot : Soupe populaire. Car il ne s'agit pas là d'une de ces « roulantes à clochards » comme on en voit depuis la crise dans divers centres où l'on ne se préoccupe en aucune façon de ménager l'amour-propre des ouvriers.

C'est bien un véritable restaurant que nous avons vu hier : on a utilisé pour cela l'ancienne Laiterie du Parc public de Tourcoing, grande pièce rectangulaire, largement éclairée par deux rangées de baies vitrées, dont l'une donne sur le kiosque à musique du jardin. Une douzaine de grandes tables et de bancs à l'état neuf, s'y alignent, accueillants.

Une cuisine petite, mais d'une méticuleuse propreté, où s'affairent deux cuisinières, s'ouvre sur le couloir d'entrée. On sert ce jour de la purée de pommes de terre et du rosbif, le tout accompagné de bière et de ce pain que fabrique la paneterie-minoterie de la Ville. Timidement, dix chômeurs entrent et se placent devant leurs assiettes fumantes et bien garnies. Il y a place en ce moment pour cinquante. Un quart d'heure après, quarante sont installés. Des hommes surtout, et trois ou quatre femmes.

Ces premiers arrivants, qui mangeront à titre gratuit, sont reçus par MM. Inghels, député-maire ; Salembien et Vandermarlière, adjoints ; Malfait, directeur du Bureau des Écoles et Florin, du même service ; Lefebvre, du service de chômage ; Pierre Liart, directeur du Bureau de Bienfaisance ; Hourquin, etc.

Ds améliorations sont encore envisagées dans ce service.

UNE OUVRIÈRE BLESSÉE A L'USINE DANS DES CONDITIONS MYSTÉRIEUSES

Un grave accident s'est produit aux usines Tiberghien, rue de Paris. Des ouvriers trouvèrent, étendue de son long, dans le vestiaire, une jeune femme, bobineuse à l'établissement, et qui était sans connaissance. Transportée aussitôt à la clinique Decherf, le docteur reconnut une fracture probable de la colonne vertébrale et fit ramener la blessée chez elle, aux appartements de la ville, rue de la Baille. Il fut impossible de monter la blessée dans les escaliers, étant donné son état, et on la conduisit chez ses parents, rue de Brest, où son état a fortement empiré et semble laisser prévoir une issue latale. Il s'agit de Mme Antonie Verbecke, âgée de 29 ans, mariée. On ignore les causes de cet accident.

M. FAUQUENOIS, Chevalier de la Légion d'Honneur

Notre concitoyen Henri Fauquenois, artisan textile, demeurant rue du Maréchal-Brune, 41, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur au titre de ses états de service durant la guerre 1914-19. Il fit campagne avec le 1er R.I. de Cambrai comme caporal et comme sous-officier. Il fut blessé en novembre 1914 à Soupir, et une seconde fois en 1915. Il fut l'objet de citations élogieuses et est titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre.

Dans notre ville, il s'est occupé du mouvement ancien-combattant, et appartient notamment au Comité des anciens combattants républicains. Il s'occupe également de sports à l'A.S.T. et préside le comité des fêtes du quartier de la Fin de la Guerre.

L'UNION DES COMMERÇANTS DU CENTRE

Une grande manifestation ayant pour but de protester contre certains articles de la réforme fiscale, a lieu ce soir à 17 h. 30, salle du Casino, à Roubaix.

L'Union des Commerçants du Centre de Tourcoing s'associe pleinement à cette manifestation et prie ses adhérents d'y assister le plus nombreux possible.

UN APPEL DE L'UNION DES COMMERÇANTS DETAILLANTS

On nous communique :

« La crise sévit durement dans le petit commerce de Tourcoing. 1934 a vu disparaître de nombreuses maisons et la situation, loin de s'améliorer, paraît aujourd'hui tout à fait compromise par les injustices de la réforme fiscale : suppression des abattements à la base, forfait obligatoire, prime au délateur, etc....

La rentrée des Chambres a lieu aujourd'hui. Le petit commerce doit se montrer fort et uni pour défendre son droit à vivre. L'Intersyndicale des Commerçants de Tourcoing prie tous les commerçants de la ville, syndiqués ou non, d'assister à la grande manifestation qui aura lieu cet après-midi à 17 h. 30 à la salle du Casino, Grand Rue, à Roubaix ».

LA BRADERIE D'HIVER DES COMMERÇANTS DU CENTRE

C'est le lundi 14 janvier que les commerçants du Centra organisent cette manifestation, qui obtiendra sûrement un grand succès ; à cette époque, nombreux sont les besoins à cause de la saison et beaucoup seront tentés par les prix alléchants qui seront appliqués ce jour-là.

ENQUETE ADMINISTRATIVE

Par un arrêté du 28 décembre 1934, M. le Préfet du Nord a prescrit que, pendant quinze jours, du 15 janvier au 31 janvier 1935, seront déposées aux mairies de Tourcoing et de Wattrelos, avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées, les pièces du projet relatif à la modification du tramway D de Leers à Roncq par l'emprunt du passage supérieur du Tilleul, à Tourcoing.

A l'issue du délai ci-dessus fixé, une commission d'enquête se réunira à la préfecture pour donner son avis sur le projet dont il s'agit.

ROYAUME DE BELGIQUE

EMPRUNT BELGE 5 0/0 NET

PRIX D'EMISSION : 618 Francs Français par obligation de 1.000 Frs Français.

INTERET ANNUEL : 50 Francs Français (ou 70 Frs Belges) nets de tous impôts belges et français et payables en deux coupons semestriels les 15 Juin et 15 Décembre de chaque année.

AMORTISSEMENT : Remboursable à 1.000 Frs Français par tirages au sort annuels, en cinquante ans maximum.

COTATION : Les titres seront négociables en Bourse de PARIS.

Les Obligations EMPRUNT BELGE 5 1/2 % 1922 qui sont remboursables le 15 Février, sont acceptées dès maintenant pour leur valeur de remboursement, soit 516 Frs 25.

Nous acceptons également le paiement des souscriptions en Francs Belges sur la base de 1.282 Frs Belges par titre.

S'adr sser à la

BANQUE IMMOBILIERE J. MAIRESSE

TOURCOING ROUBAIX DOUAI DOTTIGNIES
24, r. Nationale 53, r. de la Gare 33, Pl. Carnot 23, r. la Station
Tél. 24.32 19.86 Tél. 329.54 at 55 Tél. 9.95 Tél. 81

3.500

THÉATRE MUNICIPAL

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

M. Redel nous a offert deux séances des « Cloches ». C'est avec une joie renouvelée qu'on applaudit la belle tenue classique de la pièce si populaire et qui mérite tant sa popularité et sa faveur. Toutefois, il est nécessaire que l'opérette soit jouée en conscience et il semble qu'un certain flottement ait existé dès l'abord. On ne nous en voudra pas de ne citer que deux artistes : M. Orrenge, qui n'a pas démérité, bailli humoristique et bien à son affaire, et M. Régiane, père Gaspard de la plus belle tenue et frère au tradition des héros balzaciens.

Les autres interprètes furent très en dessous d'une honnête moyenne, même et y compris les deux grands rôles.

Les chœurs anonymes, eux, font de leur mieux. Heureusement que la danse sauve la face, et le ballet, où brilla particulièrement Mlle Louisette Pascal, étoile de première grandeur, fut un régal des yeux et une détente de l'esprit. M. Leclercq était au pupitre. — P.

CONCERT DE LA MUTUELLE DE L'OCTROI

C'est le 10 février qu'aura lieu, salle Jean Jaurès, rue Carnot, la grande revue intitulée « Joli rêve d'un soir », en 3 actes 25 tableaux et nombreux intermèdes, avec le concours des sections féminines et l'orchestre symphonique de la Fraternelle de Mouscron.

On peut se procurer des cartes aux prix de 3, 4, 5 et 6 francs près des agents dudit service.

LA CRIEE AUX HALLES

Marchandises vendues à la criée le 7 janvier : Fleurs 4 à 18 fr. le panier ; oranges, 1.60 à 2.70 le kilo ; mandarines, 2 à 2.90 la kilo ; citrons, 0.30 pièce ; artichauts, 0.25 à 0.35 ; dattes 2.30 à 2.50 la kilo ; navets 0.10 la kilo ; camenberts, 1.40 à 1.45 pièce ; Bleu d'Auvergne 7 fr. le kilo ; Hollande, 14 à 15 fr. le kilo ; crème du gruyère, 1 fr. pièce ; Maroilles 1.75 pièce ; beurre 1.75 pièce ; beurre 11.75 à 18 fr. le kilo ; aprats, 8 fr. le panier ; pain d'épices, 2 fr. le pain.

LE MOUVEMENT DE L'ABATTOIR

Pour la période du 30 au 5 janvier 1934, en a enregistré :

Bétail abattu et prix moyen : 111 bœufs 4.25 à 5.75 la kilo ; 131 veaux, 7 à 12 fr. la kilo ; 112 moutons 10 à 14 fr. le kilo ; 106 porcs 5.25 à 7.25 le kilo ; 10 chevaux.

Quantités déclarées : pour la ville, 49.884 kilos ; pour l'extérieur, 2.014 kilos ; cheval 2.120 kilos.

410 kilos de viande ont été saisis par le service de l'inspection.

Sociétés et Comités

HARMONIE DE LA CROIX-ROUGE. — Ce soir mardi à 20 h. répétition générale.

CLUB SYMPHONIQUE TOURQUENNOIS — Répétition générale ce soir mardi à 20 h. au siège.

ORPHEONISTES « CRICK-SICKS ». — Aujourd'hui mardi à 20 h. répétition générale au « Nouveau Gambrinus » Grand Place.

PERFECTIONNEMENT DES S.O.R. D'ARTILLERIE. — La 7e séance aura lieu mercredi au Grand Café, entrée particulière, 2, rue de l'Hôtel de Ville à Tourcoing. Les sous-officiers, brigadiers-chefs ou brigadiers qui ne seraient pas encore inscrits à ces cours pourront le faire à partir de 19 h. Prière de se munir de son livrat militaire.

Pour ceux déjà inscrits, ils sont priés de rapporter les feuilles de renseignements qui leur ont et examinés précédemment ainsi que tout le matériel (cartes, manuels, etc...) appartenant à l'école.

PARTIS POLITIQUES

UNION RÉPUBLICAINE. — Aujourd'hui mardi à 18 h. 30, au siège, 1, Place Victor-Hassebroucq, réunion du Comité directeur de l'Union Républicaine de Tourcoing et des Communes de Tourcoing-Sud ; Ordre du jour : Election cantonale du 20 janvier.

ETAT CIVIL

Naissances : Michel Dutilleul, rue de Fives, 32 ; Jean Forest, avenue Gustave-Dron, 49 ; Michel Vrielynck, rue du Brun-Pain, 134 ; Christiane Duprez, rue Jules-Simon, 15.

Décès : Laurent Druez, 3 sans, rattacheur, rue Nationale, 138 ; Odila Verfaillie, 59 ans, épouse Victor-Delesalle, rue du Virolois, 120 ; Adrienne Hué, 45 ans, épouse Georges Wallard, rue Nationale, 138 ; Marie Scheldewaert, 72 ans, veuve Cyrille Cardon, rue Carnot, 6 ; Louise Bouriet, 81 ans veuve Zémond Montagne, rue d'Avesnes, 13.

HALLUIN

L'ELECTRIFICATION DES HAMEAUX

L'électrification des hameaux qu'attendent avec impatience, les habitants du Mont et du Calbras, est chose faite à présent. Hier lundi, plusieurs ingénieurs du génie rural, se sont rencontrés à la mairie avec M. Chauvin, directeur de la Cie concessionnaire d'électricité de Menin et ont étudié les moyens de donner dans la plus bref délai, satisfaction à la population halluinoise.

Après vérification de la vasta entreprise d'installation dans les deux communes, qui a donné entière satisfaction, a au lieu dans l'après-midi, la réception du courant, qui sera mis en activité, vraisemblablement aujourd'hui mardi, au plus tard mercredi.

Cette bonne nouvelle ne manquera pas d'intéresser les habitants des écarts, qui fatigués de la lampe à pétrole, se feront un plaisir de s'adapter à la vie moderne quant à l'électrification.

Statistique hebdomadaire du chômage. — Durant la semaine du 31 décembre au 5 janvier, le Fonds municipal de chômage a payé 1.314 chômeurs complets (931 hommes, 383 femmes), soit une augmentation de 67 sur la semaine précédente et 466 chômeurs partiels (877 hommes, 131 femmes), soit une augmentation de 7 par rapport à la semaine précédente.

Le total des secours alloués a occasionné une dépense de 24.832 fr.

Perfectionnement des Sous-Officiers de réserve. — Mercredi à 19 h. 15, séance dans la salle de réunion du Foyer de la Paix, rue Emile-Zola.

Anciens Combattants (U.N.C.). — Aujourd'hui mardi, réunion de la Commission, à 19 h., au siège «Foyer de la Paix», rue Emile-Zola.

Jeune Garde. — Aujourd'hui mardi à 18 h. 30, au Cercle, rue de la Gare, répétition pour la fanfare.

RONCQ

Pointage des chômeurs. — Le pointage des chômeurs se fera aujourd'hui mardi de 8 à 11 h. au local habituel.

MOUVAUX

La fête des Rois à l'Hospice. — Hier à l'Hospice, a eu lieu le souper annuel des rois, tradition agréable et amusante et qui donne à nos vieillards l'impression qu'ils se savent bien soutenus et entourés.

Ainsi à 18 h. 30, autour des tables agrémentées de brillante façon par les soins de Mme Mescaert, directrice, se trouvaient réunis tous les vieillards, hommes et femmes et la Commission administrative de l'Hospice, qui présidait M. Charles Surmont, maire.

Le repas très bien servi et copieux, grâce au soin du dévoué personnel, se termina dans la gaîté, au milieu des chansons et des rires, mettant en pratique ainsi le vieil adage « que ne s'amuse aux Parjurés est damné ».

Pour terminer la fête M. le Maire remit à chaque hospitalisé, la somme de 5 francs bonne et vieille habitude qui eut le don de satisfaire grandement tout le monde.

La chute des réverbères. — L'autre soir, vu l'état de la chaussée, la circulation sur le grand boulevard était difficile, aussi les dérapages furent nombreux et les réverbères en subirent les conséquences.

C'est ainsi qu'une auto conduite par M. le docteur Mison, de Marcq-en-Barœul, a renversé le bec de gaz situé face au N° 30, boulevard de la Marne. Quelque temps après c'était celui situé face au N° 117 boulevard Carnot, qui prenait un fameux choc et était détérioré par une voiture de la maison Olida de Lille. Heureusement tout se borna à des dégâts matériels couverts par l'assurance.

MARCQ-EN-BARŒUL

Pointage des chômeurs. — Dans le but d'éviter aux chômeurs des stationnements inutiles, le pointage aura lieu dans l'ordre alphabétique ci-après, à partir du 8 janvier.

Les chômeurs sont priés de s'y conformer dans leur intérêt comme dans l'intérêt des services municipaux : 1. pour les jours de pointage du matin, de 10 h. à 10 h. 15, lettres A à D, de 10 h. 15 à 10 h. 30 lettres E à N, de 10 h. 30 à 10 h. 45 lettres O à Z ; 2. pour les jours de pointage après-midi, de 15 h. à 15 h. 15, lettres A à D, de 15 h. 15 à 15 h. 30 lettres I à N, de 15 h. 30 à 15 h. 45, lettres O à Z.

Ecole de perfectionnement des S. O. R. — La prochaine réunion est fixée à jeudi à 19 h. 30, à l'Eau de France (Croisé-Laroche). Les gradés de réserve présents au cours des réunions antérieures, sont invités à y assister et à faire connaître l'Ecole de Perfectionnement du Sous-Officiers de Réserve à ceux de leurs camarades qui n'auraient pas encore reçu la convocation.

Etat Civil. — Naissances : Thomas Le Blanc, boulevard de Tourcoing, 5 ; Alain Légee, rue Raymond-Derain, 58 ; Yolande Vandevoorde, rue Nationale, 24 ; Aline Dupont, rue Pierre-Becquet, 81 ; Jean Wasselin, rue Jules-Guesde, 137.

Publications de mariages : André Ghesquière, représentant, rue Nationale, cour Rohart, 15 et Georgette Vanbraeynest, employée, rue Jacquard, 11 ; Maurice Tramblay, typographe, à Tourcoing et Odette Lecocq, rentreuse, rue de Bolbec, 4 ; Emile Coquerelle, magasinier à Pottes (B.) et Hélène Belin, servante, avenue des Acacias, 1 ; André Bige, clerc de notaire, rue de Lille, 25 et Marie Decroix, s. p., à Lille ; Pierre Duthey, rue Travenière, 29 et Hélène Van Pateghem, plieuse, rue Jean-Jaurès, 26.

Décès : Charles Craye, 72 ans, tisserand, rue du Buisson, 25.

EN BELGIQUE

TOURNAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Distillerie clandestine. — Le tribunal s'est occupé de l'affaire de distillerie clandestine découverte le mois dernier chemin du Crampon, dans les circonstances que nous avons relatées et dans laquelle sont inculpés : Pipart Alfred, actuellement en fuite (il se trouverait réfugié à Lille) et Henno Maurice, marchand de lait à Froyennes. Pipart est condamné à deux ans de prison, 70.000 francs d'amende ou deux mois de prison subsidiaire et 62 fr. pour droit éludé. Henno encourt un an de prison, 70.000 fr. d'amende ou deux mois de prison subsidiaire et 62 fr. pour droit éludé. Ce dernier encourt en outre pour détention d'alcool une peine de quatre mois de prison, 57 fr. d'amende ou huit jours de prison subsidiaire et 5 fr. 70 pour droit éludé.

Vol de deux ballots de tabac. — Dubart Joseph, maçon, détenu, et Santy Henri, journalier, à Tournai, sont prévenus d'avoir, à Blandain, frauduleusement soustrait à l'aide d'escalade et d'effraction, deux ballots de tabac. Un mois de prison au premier, huit jours au second.

Coups, violences. — Letureq Gustave, ouvrier maçon à Péruwelz, a frappé Arthur Schelbach, brigadier des douanes, et lui a résisté avec violences : trois mois de prison et 700 francs d'amende.

Violation de domicile. — Leclercq J.-B., ouvrier carrier à Deux-Acren, s'est introduit la nuit, sans leur consentement, dans l'habitation des époux Range-Chanoine. 550 fr. d'amende avec sursis.

Loi sur la T. S. F. — Soenen Berthe, cabaretière à Tournai, a fait fonctionner un appareil de T. S. F. sans autorisation préalable : 350 fr. d'amende et confiscation de l'appareil.

Loi sur les colombiers. — 350 francs d'amende avec sursis à Haebe Fernand, cultivateur à Kain, pour avoir établi un colombier sans l'autorisation du bourgmestre.

COURTRAI

Dimanche, pour le Championnat de Promotion A, le Stade de Courtrai a battu Renaix par 4 buts à 1

Dim pour le championnat de Promotion A, le Stada de Couetral a battu Renaix par 4 buts à 1

Par un temps superbe, ca matrh s'est déroulé devant une assistance assez nombreuse.

Les visiteurs ont le choix du terrain et placent leurs adversaires contre le vent. Ainsi les rouges-blancs sont les premiers en action mais la défense Courtraisienne écarte tout danger. Sur belle contre-attaque des Stadistes, ceux-ci obtiennent deux corners qui restent stériles. Le jeu est partagé et les descentes sont faites de part et d'autre. Après vingt minutes de jeu, Verhulst ouvre le score, sur beau shoot. A leur tour, les Renaisiens se risquent, mais Feys ne laisse rien passer. Un corner en leur faveur n'aboutit pas. De leur côté, les visités font plusieurs beaux essais. Puis un coup franc, Verhulst marque le second but à la 34e minute. Trois minutes après, Devisscher marque pour Renaix sur pénalty. Au repos, 2 à 1 pour Courtrai.

A la reprise, les Renaisiens sont de nouveau les premiers à l'attaque et Feys est obligé d'intervenir à plusieurs fois. Deux corners pour les visiteurs ne rapportent rien. Les hommes de Millecam se reprennent tout doucement, mais la défense adverse est sur ses gardes. A citer deux magnifiques essais de Millecam. Maintenant, le jeu est équilibré. A la dernière minute sur échappée, Vanden Bulcke réalise le troisième but sur passe de Bonvin. Puis, sur faute de jeu à 25, les Courtraisiens obtiennent un pénalty que Verhulst transforme à la 38e minute. Le reste du jeu se poursuit sans changement.

LA VIE CORPORATIVE

DÉCLARATIONS FISCALES DES ARTISANS

On nous communique :

« La Confédération Générale de l'Artisanat Français rappelle aux artisans petits moyens et grands, qu'ils ont à déclarer au Contrôleur des Contributions Directes de leur domicile :

Avant le 31 janvier, les salaires versés par aux au cours de l'année 1934 à leurs compagnons et apprentis ainsi que les ristournes, vacations, honoraires, commission, courtage, etc., etc.... versés à des tiers.

Avant le 28 février, leur bénéfice de l'année 1934, s'ils sont bénéficiaires de l'article 23 du décret annexé du 30 juillet 1934.

Avant le 31 mars, s'ils ne bénéficient pas de l'article 28 précité ou s'ils ne sont pas assujettis au forfait, les bénéfices réalisés au cours de l'année 1934 ainsi que la taxe d'apprentissage.

Pour faciliter l'établissement des déclarations fiscales artisanales, le Service Fiscal de la Confédération Générale de l'Artisanat Français, 30, rue des Vinaigriers, à Paris (10e), met à la disposition des artisans remplissant les conditions prévues, des tracts spéciaux pour l'établissement des déclarations.

Egalement, la C.O.A.P. a fait établir un questionnaire en vue de faciliter aux artisans leur inscription sur les listes électorales des Chambres de Métiers, leur immatriculation au Registre des Métiers et la délivrance par le contrôleur du certificat fiscal artisanal. »

DERNIÈRE HEURE

LES ACCORDS DE ROME ONT PRODUIT DANS LE MONDE UNE PROFONDE IMPRESSION

A LONDRES ET A WASHINGTON, NOTAMMENT, ON NE CACHE PAS LA SATISFACTION ÉPROUVÉE A LA NOUVELLE DES HEUREUX RÉSULTATS DU VOYAGE DE M. LAVAL EN ITALIE

Rome, 7. — L'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, et Mme Charles Roux ont offert, au palais Taverna, un dîner en l'honneur de M. Pierre Laval. A la première table, le ministre des Affaires étrangères ayant à sa droite la princesse Colonna, à sa gauche la comtesse Manzoni, faisait face au cardinal, secrétaire d'Etat Pacelli, qui avait à sa droite la princesse Lelio Orsini et à sa gauche l'ambassadrice.

A la deuxième table avaient pris place avec l'ambassadeur, le cardinal Fumasoni Biondi, Mgr Caccia Dominioni, Mgr Pizzardo, Mgr Ottaviani, Donna Vittoria Ruspoli, la marquise de la Tour, de nombreux prélats et membres de l'aristocratie romaine ainsi que M. Léger, M. de Saint-Quentin, M. Rochat et Mlle José Laval.

Peu après 22 heures, suivant la coutume, leurs éminences les cardinaux Pacelli et Fumasoni Biondi es retirèrent et M. Pierre Laval s'est rendu à l'Opéra, où une soirée de gala était donnée à l'occasion de son séjour à Rome.

La Grand-Croix de la Légion d'honneur au Cardinal Pacelli

Au cours de la visite qu'il a rendue au cardinal secrétaire d'Etat Pacelli, M. Laval a remis à ce dernier les insignes de grand croix de l'ordre de la Legion d'honneur.

Les journalistes français ont été reçus par le Souverain Pontife

Cité du Vatican, 7. — Le Pape, qui avait accordé ce matin à M. Laval une audience exceptionnellement longue, a reçu dans l'après-midi les journalistes français qui ont accompagné à Rome le ministre des Affaires étrangères, au nombre d'une vingtaine. L'audience a eu lieu dans la salle dite du Petit Trône.

Le Saint-Père, s'étant avancé parmi les journalistes a donné à chacun son anneau à baiser et prononcé une allocution au cours de laquelle il a déclaré notamment :

« Vous représentez, vous journalistes, la plus grande puissance dans le monde. On dit souvent que cette puissance c'est l'opinion. C'est une erreur, une erreur manifeste, car c'est la presse qui fait l'opinion et la cause est toujours plus puissante que l'effet.

» Je sais que vous avez conscience de votre devoir, du devoir, qu'il impose, de ses redoutables responsabilités. Vous êtes les grands seigneurs de la parole. Je ne puis mieux faire que de vous appliquer le mot fameux de notre grand Manzoni : la parole est la maîtresse du monde. Ne jamais trahir la vérité, ne jamais prononcer une parole qui puisse être un encouragement à l'erreur ou au mal. Laissez-moi vous dire ma joie et ma reconnaissance de la visite que vous avez bien voulu faire au père de l'église.

L'IMPRESSION AU PALAIS BOURBON

Les heureux résultats du voyage du ministre des Affaires étrangères à Rome ont été favorablement commentés, hier après-midi, dans les couloirs de la Chambre où les députés qui suivent avec intérêt les développements de la situation extérieure se sont félicités de l'accord intervenu entre MM. Pierre Laval et Mussolini.

Aussi bien au groupe des républicains de gauche qu'au centre republicain, les deux seuls qui se sont réunis hier après-midi, les nouvelles de Rome ont été accueillies avec la plus vive satisfaction, le sentiment qui s'est dégagé des conversations qui ont eu lieu dans ces deux formations politiques a été exprimé dans la motion suivante que le centre républicain a adoptée sur la proposition de M. Marcel Héraud, député de Paris, ancien sous-secrétaire d'Etat, membre de la commission des affaires étrangères :

« Le groupe du centre républicain adresse au président Pierre Laval ses félicitations sincères pour l'heureuse issue des pourparlers de Rome et pour la consécration de l'entente franco-italienne qui contribuera si utilement à assurer la paix du monde ».

LONDRES EST SATISFAIT

La satisfaction causée par les accords de Rome, que reflétait hier la presse britannique, s'exprime verbalement dans les commentaires officiels. Depuis 1918, les divergences franco-italiennes avaient été pour